

LA MAIRIE DE JONQUIERES



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE JONQUIERES SEANCE DU 05 Avril 2017

18, rue de l'Archerie
60680 JONQUIERES

- Date de convocation : 29/03 /2017
- Date d'affichage : 29/03/2017

- Nombre de Membres :

- En exercice : 11
- Présents : 11
- Votants : 11

L'an deux mil dix-sept, le cinq avril, à vingt heures 30 mn, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jean-Claude CHIREUX, Maire.

Etaient Présents : Jean-Claude CHIREUX, Maire

Alain DENNEL, Chantal VANDENHOLE, Bernard DUFOSSÉ, Ludivine SEBASTIEN, Adjoint.

Françoise CARLUY-MIOT, Sylvie FABIEN, Marielle QUIDEÇON, Sophie REGNAULT, Yannick DANICOURT, Thierry MECIAR, Conseillers Municipaux.

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaires : Ludivine SEBASTIEN et Chantal VANDENHOLE.

OUVERTURE DE SEANCE :

Monsieur Jean-Claude CHIREUX, Maire de Jonquières, après lecture, interroge le Conseil Municipal sur le **procès-verbal du 19/01/2017**, aucune objection n'étant formulée, celui-ci est **adopté** à l'unanimité.

Madame Ludivine SEBASTIEN demande que tous les points soient votés à bulletin secret. Monsieur le Maire pose la question à l'assemblée, les Membres présents donnent leur accord à l'unanimité.

1) DELIBERATION N° 06 /2017 - COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Monsieur Bernard DUFOSSÉ, Adjoint en charge des Finances, présente aux Membres du Conseil Municipal le compte Administratif 2016 dressé par Monsieur le Maire et ouvre le débat sur les différents Chapitres/Articles des dépenses et recettes de Fonctionnement et d'Investissement. Monsieur le Maire est invité à ne pas prendre part au vote et se retire de la salle du Conseil Municipal.

Après débat, Monsieur le Maire ayant quitté la salle, Monsieur Bernard DUFOSSÉ, Adjoint en charge des Finances propose de mettre aux voix le Compte Administratif 2016.

Le Conseil Municipal,

Entendu la présentation du Compte Administratif 2016 par Monsieur Bernard DUFOSSÉ

Vu l'avis **favorable** de la « réunion Finances » du 22/03/2017,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE par vote à bulletin secret, à l'**unanimité** (10 voix), Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote d'adopter le Compte Administratif 2016 comme suit :

► Section de Fonctionnement : **Dépenses : 703 808,83€**

► Section de Fonctionnement : **Recettes : 872 882,23€** (y compris l'excédent reporté de 77 668,37€ N-1)

Ce qui fait apparaître un **excédent de fonctionnement de 169 073,40€**.

- ▶ Section d'Investissement : Dépenses : **266 346,86€** (y compris le déficit reporté de 130 901,35€ N-1)
- ▶ Section d'Investissement : Recettes : **568 651,77€**

Ce qui fait apparaître un **excédent d'Investissement de 302 304,91€**

2) DELIBERATION N° 07/2017 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016

Monsieur Bernard DUFOSSÉ informe les Membres du Conseil Municipal que le Compte de Gestion doit parfaitement concorder avec le Compte Administratif. Cette concordance se vérifie notamment par comparaison du total des mandats de dépenses et du total des titres de recettes figurant respectivement dans le Compte Administratif et dans le Compte de Gestion, période complémentaire incluse.

Le résultat des Sections de Fonctionnement et d'Investissement se présente ainsi :

- ▶ Section de Fonctionnement : **Dépenses : 703 808,83€**
- ▶ Section de Fonctionnement : **Recettes : 795 213,86€ (+ l'excédent reporté de 77 668,37€ N-1)**
= 872 882,23€

Résultat de clôture de l'exercice 2016 en Fonctionnement : + 169 073,40€

- ▶ Section d'Investissement : **Dépenses : 135 445,51€ (+ le déficit reporté de 130 901,35€ N-1) =**
266 346,86€
- ▶ Section d'Investissement : **Recettes : 568 651,77€**

Résultat de clôture de l'exercice 2016 en Investissement : +302 304,91€

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Bernard DUFOSSÉ
Vu l'avis **des Membres présents,**

Et après en avoir délibéré,

DECIDE par vote à bulletin secret, à **l'unanimité, d'approuver** le Compte de Gestion de l'Année 2016 dressé par M. Gilles THOREL Trésorier Municipal d'Estrées Saint Denis visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3) DELIBERATION N° 08/2017 - AFFECTATION DES RESULTATS EXERCICE 2016

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT :

- Le résultat comptable fonctionnement de N-1 s'élevant à . 91 405, 03€
- Le report à nouveau fonctionnement fin N-1 de : 77 668,37€
- Le solde d'exécution d'investissement N-1 de : 433 206,26€

- Les restes à réaliser en dépenses d'investissement : 176 001;00€
- Les restes à réaliser en recettes d'investissement : 65 590,00€
- Que le besoin de financement en restes à réaliser est de : 110 411,00€

- Le déficit cumulé d'investissement fin N-1 : .130 901,35€

CONSTATE :

Que l'excédent de la section d'investissement est estimé à : **302 304,91€ à la ligne (R001)**

DECIDE D'AFFECTER par vote à bulletin secret, à **l'unanimité,**

La somme de 91 405,03 € au report à nouveau, portant ainsi la somme à : **169 073,40€ à la ligne (R002)**
Excédent de Fonctionnement reporté au BP 2017.

4) DELIBERATION N° 09/2017 INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS COMMUNAUX – AUGMENTATION DE L’INDICE BRUT TERMINAL DE LA FONCTION PUBLIQUE

Considérant que depuis le début de l’année 2017, le montant maximal des indemnités de fonction a évolué du fait de deux facteurs :

- l’augmentation de l’indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction. Ceci résulte de la réforme initiée par le Gouvernement dans le cadre du protocole Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations (PPCR), applicable à la Fonction Publique Territoriale, et entérinée par le décret n°2017-85 du 26/01/2017 (applicable au 1^{er} janvier 2017) ;

- la majoration de la valeur du point d’indice de la fonction publique de 0,6% au 1^{er} février 2017.

La délibération indemnitaire du 24/04/2014, faisant référence à l’« Indice Brut Terminal 1015 », il vous est demandé de voter pour cette actualisation de l’ « Indice brut terminal de la fonction publique ».

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Le Maire,
Vu l’avis **favorable** des Membres du Conseil Municipal,

Et après en avoir délibéré,

Décide par vote à bulletin secret, à l’**unanimité, d’accepter** cette actualisation au 1^{er}/01/2017.

5) DELIBERATION N° 10/2017 - REVISION DE L’INDEMNITE DU MAIRE SUITE A LA DEMISSION DE CONSEILLERS RESPONSABLES

Considérant la délibération prise lors du Conseil Municipal du 24/04/2014, mentionnant le montant des indemnités de fonction du Maire, Adjointes et Conseillers responsables de commission,

Vu la décision d’indemniser 3 des Conseillers responsables de commission au taux de 3,16%, ceci portant l’indemnité du Maire à 21,50% (conformément aux dispositions de l’article L2123-23 du code général des collectivités territoriales, pour les collectivités de 500 à 999 habitants, le Maire perçoit une indemnité de fonction fixée à 31%).

Suite à la démission de 2 Conseillers responsables, il vous est demandé que soit fixée l’indemnité du Maire au taux de 27,82%.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Le Maire,
Vu l’avis des Membres du Conseil Municipal,

Et après en avoir délibéré,

Décide par vote à bulletin secret, **7 voix pour, 4 voix contre, d’accepter** ce taux d’indemnité du Maire à 27,82%.

6) DELIBERATION N°11/2017 - TAUX DES 3 TAXES

L’état de notification des taux d’imposition des taxes directes locales pour 2017 fait apparaître une augmentation des bases d’imposition, il n’est pas envisagé d’augmenter les taux de la recette fiscale de la Commune en 2017.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Mr Bernard DUFOSSÉ
Vu la réunion des finances du 22/03/2017,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE par vote à bulletin secret, **10 voix pour, 1 abstention**, d’accepter les taux de chaque taxe directe locale comme suit pour 2017 :

-taxe d’habitation 13,00 %
-taxe foncière bâtie 26,32 %
-taxe foncière non bâtie 59,16 %

7) DELIBERATION N° 12/2017 - SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Monsieur Bernard DUFOSSÉ présente aux Membres du Conseil Municipal les différentes demandes de subvention des Associations, ayant présenté leur bilan financier pour l'année 2016, à inscrire au Budget primitif 2017 :

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Bernard DUFOSSÉ
Vu la réunion finances du 22/03/2017,

Et après en avoir délibéré,

DEMANDE que chaque subvention soit votée individuellement par vote à bulletin secret :

- ADMR.....150€

Décide à l'unanimité d'accorder cette subvention

- COMITE DES FETES900€

Décide à 8 voix pour, 3 voix contre, d'accorder cette subvention

- COOPERATIVE SCOLAIRE.....305€

Décide à l'unanimité d'accorder cette subvention

- CREATION RECREATION.....400€

Décide à l'unanimité d'accorder cette subvention

- GIPE5 790€

Décide à l'unanimité d'accorder cette subvention

- LES ARCHERS.....500€

Décide à 10 voix pour, 1 voix contre, d'accorder cette subvention

- OSARC.....150€

Décide à 9 voix pour, 2 voix contre, d'accorder cette subvention

DECIDE de porter au Budget primitif 2017 - Section Fonctionnement – Article 6574 « Subvention aux Associations » un Total de **8 195€**.

8) DELIBERATION N° 13/2017 - BUDGET PRIMITIF 2017

Après s'être vu présenter le Budget Primitif 2017, le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur son adoption.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Bernard DUFOSSÉ
Vu l'avis de la réunion des Finances du 22/03/2017

Et après en avoir délibéré,

DECIDE par vote à bulletin secret, **4 voix pour, 7 voix contre, de refuser le vote** du Budget Primitif 2017 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

➤ **Section de Fonctionnement..... 706 106,40€**

➤ **Section d'Investissement.....854 002,73€**

9) DELIBERATION N° 14/2017 - ENCAISSEMENT DEUX CHEQUES DE REMBOURSEMENT SUITE SINISTRES

Suite au sinistre constaté sur une baie vitrée cassée dans le sas de la Salle « Le Grand Pré », les Assurances Mutuelles de Picardie (AMP) ont remboursé la totalité de la réparation pour un montant de 631,16€ par chèque en date du 24/03/2017.

Suite à la tempête de vent, grêle, survenue le 12/01/2017, au niveau de l'Ecole et de l'Eglise, les Assurances Mutuelles de Picardie ont remboursé la totalité des travaux effectués pour un montant de 2 043€ par chèque en date du 28/03/2017.

Il vous est demandé d'encaisser ces chèques.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Le Maire,
Vu l'avis **favorable** des Membres du Conseil Municipal,

Et après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité, par vote à bulletin secret, **d'accepter** l'encaissement des 2 chèques.

10) DELIBERATION N°15/2017 - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX

Dans le cadre de la mise en application du PPCR (Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations) entré en vigueur le 1^{er}/01/2017, il convient de mettre à jour le tableau des emplois communaux.

Emplois pourvus au 1^{er}/01/2017 :

EMPLOI	TEMPS D'EMPLOI	EFFECTIF	STATUT
ATSEM principal 2 ^{ème} classe / Echelle C2	35 H/semaine	1	Titulaire
Adjoint Technique Territorial / Echelle C1	35 H/semaine	3	Titulaires
Adjoint Technique Territorial / Echelle C1	13,68/35 H/semaine	1	Auxiliaire
Adjoint Administratif Territorial / Echelle C1	35 H/semaine	1	Titulaire

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Le Maire,
Vu l'avis **favorable** des Membres du Conseil Municipal,

Et après en avoir délibéré,

Décide, par vote à bulletin secret, **à l'unanimité d'accepter** cette mise à jour.

11) DELIBERATION N°16/2017 - MODIFICATION DES CONCESSIONS PAYSAGERES ALLEE B AU CIMETIERE PAYSAGER RUE DE LA MONTELLE

Lors de l'installation du Cimetière Paysager rue de la Montelle en 2011, le plan précise à droite de l'allée centrale – Allée B – les concessions Paysagères – emplacements référencés : de BBAM01 à BBAM12 et de BBAV01 à BBAV12.

Considérant l'entretien difficile, voire impossible à obtenir à l'heure actuelle du gazon sur une dalle de béton, il vous est demandé de passer cette zone en concessions traditionnelles.

Au niveau de l'allée C, à droite de l'allée centrale, les emplacements référencés de la CBAM01 à CBVAM11 et de la CBAV01 à la CBAV17 resteront des concessions paysagères.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Le Maire,
Vu l'avis **favorable** des Membres du Conseil Municipal,

Et après en avoir délibéré,

Décide par vote à bulletin secret, **à l'unanimité, d'accepter** cette modification.

12) DELIBERATION N°17/2017 - DEMANDES DE COUPE DE BOIS SUR LE MONT D'HUETTE

Considérant que le versant Est du Mont d'Huette est recouvert d'acacias, des arbres à maturité compromettent le développement d'arbres d'avenir et il y a lieu de poursuivre le balivage.

Vu la demande en date du 23/03/2017 de Monsieur Didier ROUSSELLE, et en date du 29/03/2017 de Madame Nicole KOJALAVICIUS (fera faire le bois par son fils et son gendre), il leur est proposé d'exploiter le bois sur pied.

Les arbres à abattre seront marqués.

Tout feu sur place est interdit et les branchages éliminés devront rester disséminés afin de se dégrader plus facilement.

Les arbres débités seront stérés sur place et l'enlèvement se fera lorsque le chemin sera praticable.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Vu l'avis **favorable** des Membres Présents,

Et après en avoir délibéré,

Décide par vote à bulletin secret, **à l'unanimité d'accepter** l'autorisation de balivage à Monsieur Didier ROUSSELLE et à Madame Nicole KOJALAVICIUS, pour une durée de 2 ans, au prix de 9 € le stère ; ceux-ci désirant se chauffer au bois et s'engageant à ne pas se livrer à une quelconque pratique commerciale.

13) QUESTIONS DIVERSES

/

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 50
Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

DELIBERATIONS

06/2017 - DELIBERATION N° 06 /2017 - COMPTE ADMINISTRATIF 2016

07/2017 - DELIBERATION N° 07/2017 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016

08/2017 - DELIBERATION N° 08/2017 - AFFECTATION DES RESULTATS EXERCICE 2016

09/2017 - DELIBERATION N° 09/2017 - INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS COMMUNAUX –
AUGMENTATION DE L'INDICE BRUT TERMINAL DE LA FONCTION PUBLIQUE

10/2017 - DELIBERATION N° 10/2017 - REVISION DE L'INDEMNITE DU MAIRE SUITE A LA DEMISSION
DE CONSEILLERS RESPONSABLES

11/2017 - DELIBERATION N°11/2017 - TAUX DES 3 TAXES

12/2017 - DELIBERATION N° 12/2017 - SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

13/2017 - DELIBERATION N° 13/2017 - BUDGET PRIMITIF 2017

14/2017 - DELIBERATION N°14/2017 - ENCAISSEMENT DEUX CHEQUES DE REMBOURSEMENT SUITE
SINISTRES

15/2017 - DELIBERATION N°15/2017 - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX

16/2017 - DELIBERATION N°16/2017 - MODIFICATION DES CONCESSIONS PAYSAGERES ALLEE B AU
CIMETIERE PAYSAGER RUE DE LA MONTELLE

17/2017 - DELIBERATION N°17/2017 - DEMANDES DE COUPE DE BOIS SUR LE MONT D'HUETTE

Le Maire,

Jean-Claude CHIREUX